

endroits, des processus semblables ont porté sur les politiques et les choix en matière d'occupation des sols, les pressions concurrentielles pour l'utilisation des ressources, et les préoccupations en ce qui a trait à la conservation et à la protection de l'environnement.

Le concours actif du Canada dans les **efforts internationaux** visant à faire face aux préoccupations suscitées par le développement durable constitue un autre aspect de l'évolution de la gouvernance dans le développement durable. Le Canada reconnaît la nature planétaire des enjeux environnementaux et le fait que nous devons collaborer avec d'autres nations à l'élaboration de solutions. Nous avons joué un rôle de chef de file en appuyant de nombreux accords régionaux et planétaires en matière d'environnement. Ces accords reflètent l'importance d'une réponse internationale cohérente aux préoccupations communes; la nécessité de solutions qui respectent les considérations environnementales, sociales et économiques; et la nécessité d'une coopération entre les pays développés et les pays en développement. De plus, le Canada a été la cheville ouvrière du dialogue international sur la réforme des institutions multilatérales en les encourageant à adopter des approches plus intégrées en matière de gestion efficace de l'environnement.

La coopération internationale est essentielle pour résoudre les problèmes de l'**Arctique**, qui comporte des écosystèmes fragiles et uniques et abrite différentes communautés autochtones. La Stratégie pour la protection de l'environnement arctique, programme de coopération des huit États de l'Arctique, a été adoptée dans le but de protéger leur environnement commun et de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles de l'Arctique dans l'intérêt de toutes les personnes qui y vivent, y compris les générations à venir. En septembre 1996, les pays de l'Arctique ont signé une déclaration établissant le Conseil de l'Arctique. Le Conseil, qui doit être présidé par le

Canada durant le premier mandat, sera la tribune intergouvernementale pour débattre des questions régionales. Le Canada demandera aux résidents de l'Arctique d'établir les objectifs et les priorités en vue d'un programme de développement durable.

Le **défi** global qui consiste à mieux comprendre les interrelations entre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux est de plus en plus intégré dans des outils analytiques. La notion d'une « empreinte écologique », mise au point par l'Université de la Colombie-Britannique, en est un bon exemple. Ce modèle évalue la capacité de l'environnement, dans un endroit donné, à fournir suffisamment de ressources et à assimiler suffisamment de déchets pour assurer indéfiniment de bonnes conditions de vie à tous les habitants.

MAINTENIR ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE DES CANADIENS

Le progrès économique est essentiel au développement durable pour profiter des services auxquels nous nous sommes habitués ainsi que pour construire et revitaliser l'infrastructure nécessaire en vue d'assurer les soins de santé et l'éducation ainsi les services d'eau et d'égouts.

La période qui va de 1972 à ce jour a été beaucoup plus instable. Nous avons assisté à l'avènement d'économies plus ouvertes par l'augmentation de la concurrence et du commerce international, par une diminution soutenue de la réglementation et de l'ingérence des gouvernements dans les économies internes et nous avons constaté une indépendance croissante du secteur privé dans un environnement économique qui échappe graduellement à la mainmise gouvernementale.